



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.17/1996/9  
22 février 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
Quatrième session  
18 avril-3 mai 1996

Lutte contre la pauvreté  
Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	1 - 2	2
I. RÉSULTATS DES GRANDES CONFÉRENCES DES NATIONS UNIES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, 1991-1996 . .	3 - 11	2
II. BILAN DES PROGRÈS ACCOMPLIS . . . . .	12 - 17	4
A. Niveau gouvernemental . . . . .	12	4
B. Coopération et activités des organismes des Nations Unies au niveau international . . . .	13 - 16	4
C. Les grands groupes . . . . .	17	7
III. PERSPECTIVES ET OBSTACLES CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE DU CHAPITRE 3 . . . . .	18 - 20	7
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS . . . . .	21 - 24	8

## INTRODUCTION

1. Le présent document fait le point des progrès accomplis l'an dernier dans l'application du chapitre 3 d'Action 21, "Lutte contre la pauvreté"<sup>1</sup>, notamment en rapport avec les décisions prises et les recommandations formulées par la Commission du développement durable à sa troisième session. Il a été établi par le Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'ONU, qui est chargé de gérer l'application du chapitre 3. Il est le fruit des consultations et de la coopération menées entre les représentants gouvernementaux, les centres de liaison des organismes des Nations Unies et diverses institutions.

2. Dans le rapport présenté à la troisième session (E/CN.17/1995/14), on examinait de nombreuses stratégies de lutte contre la pauvreté. Dans le présent rapport, on cherche surtout à résumer les principaux événements et progrès qui ont eu lieu depuis, en se concentrant sur les liens entre l'élimination de la pauvreté et le développement durable.

### I. RÉSULTATS DES GRANDES CONFÉRENCES DES NATIONS UNIES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, 1991-1996

3. Dans toutes les grandes conférences des Nations Unies qui se sont tenues au cours des cinq dernières années, l'élimination de la pauvreté a été désignée comme un objectif absolument prioritaire. À la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) (Rio de Janeiro, 1992), on l'a abordée dans le cadre du développement durable. À la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994), on a souligné l'interaction des facteurs démographiques, de la pauvreté et du développement<sup>2</sup>.

4. Le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995), qui s'est tenu juste avant la troisième session de la Commission, a marqué le point d'orgue des conférences consacrées aux questions sociales, et l'élimination de la pauvreté a été l'un des grands buts inscrits dans son Programme d'action<sup>3</sup>. Les participants ont notamment exhorté les gouvernements à intégrer des objectifs d'élimination de la pauvreté dans leurs orientations économiques et sociales en concevant et en exécutant des programmes de protection de l'environnement et de gestion des ressources, conformément à Action 21. À sa cinquantième session, dans sa résolution 50/161, l'Assemblée générale a chargé la Commission du développement social de suivre et d'examiner la mise en oeuvre du Sommet.

5. L'un des principaux événements consécutifs au Sommet a été la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995). Outre le renforcement des recommandations énoncées dans le Programme d'action de Copenhague, le Programme d'action de Beijing offre une analyse des questions interdépendantes des femmes, de la pauvreté et de l'environnement, contient des recommandations concrètes à ce sujet et recommande vivement l'intégration de l'égalité des sexes dans les programmes et les politiques. Il réaffirme aussi l'importance des liens entre pauvreté, dégradation de l'environnement et condition féminine<sup>4</sup>. Dans sa résolution 50/203, l'Assemblée générale a décidé que la Commission de la condition de la femme devrait jouer un rôle primordial dans le suivi du Programme d'action de Beijing.

6. La deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (HABITAT II), prévue pour juin 1996, se penchera sur deux grands thèmes : un logement convenable pour tous, et des établissements humains viables dans un monde de plus en plus urbanisé. Dans le projet de programme pour l'habitat (A/CONF.165/PC.3/4), l'élimination de la pauvreté et le développement durable sont tous deux considérés comme indispensables à des établissements humains viables.

7. À sa quarante-huitième session, dans sa résolution 48/183, l'Assemblée générale a proclamé l'année 1996 Année internationale pour l'élimination de la pauvreté. Dans le cadre de la suite à donner au Sommet social, les gouvernements sont fermement invités à formuler ou à renforcer, de préférence avant la fin de 1996, leurs politiques et stratégies nationales visant à réduire la pauvreté générale et à éliminer la pauvreté absolue dans un délai précis à fixer par chaque pays. Des manifestations et des activités ont été proposées pour célébrer l'Année (A/50/551). En 1996, dans le cadre des activités relatives à l'Année et en réponse aux recommandations formulées dans le Programme d'action de Copenhague, l'Assemblée doit faire le point sur l'application du Programme d'action quant à l'élimination de la pauvreté<sup>5</sup>. Toujours en réponse à ces recommandations, elle a proclamé à sa cinquantième session, dans sa résolution 50/107, la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006).

8. Une autre conférence internationale a abordé la question du développement durable et de la pauvreté : la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs, qui a adopté un accord en août 1995<sup>6</sup>. La façon dont la grande pêche est gérée a des répercussions sur les stocks globaux et, par conséquent, sur la pêche côtière, dont vivent de nombreuses personnes pauvres dans les pays en développement.

9. Au 3 novembre 1995, la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, avait été signée par 115 pays et ratifiée par 14. Elle devrait entrer en vigueur au second semestre de 1996 (A/50/74/Add.1). Cet instrument, qui représente un changement fondamental dans l'attitude de la communauté mondiale face à la désertification, donnera sans doute lieu à des programmes en faveur des nombreuses communautés pauvres qui vivent dans les zones touchées par la désertification.

10. Comme les jeunes sont particulièrement vulnérables aux effets de la pauvreté, le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/81, préconise des mesures spécifiques en vue de remédier au fait que la pauvreté touche de plus en plus les jeunes et les femmes. Les gouvernements y sont invités à offrir aux jeunes une formation qui leur permette d'exercer des activités rémunératrices, ainsi que des dons en terres et des incitations supplémentaires à travailler dans des exploitations agricoles. Et les organisations non gouvernementales sont invitées à faire participer les jeunes citoyens et ruraux aux projets de production et de distribution alimentaires.

11. On sait que la croissance économique ne suffit pas à faire disparaître la pauvreté par un processus de retombée; il faut prendre des mesures en faveur des personnes victimes de la pauvreté. Pour aborder les multiples aspects du problème dans le cadre du développement durable, on reconnaît à présent que les initiatives doivent comporter les éléments suivants et tenir compte du rôle dynamique joué par les femmes :

- a) Programmes de création de revenus;
- b) Accès universel à la santé, notamment la santé génésique, à l'éducation et aux autres services de base;
- c) Accès au crédit;
- d) Programmes de développement rural durable;
- e) Programmes en faveur des pauvres dans les villes;

f) Programmes en faveur des femmes pauvres<sup>7</sup>.

Il faut en outre s'efforcer d'inciter les personnes pauvres et les communautés à faible revenu à participer à la conception, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des programmes de réduction et d'élimination de la pauvreté.

## II. BILAN DES PROGRÈS ACCOMPLIS

### A. Niveau gouvernemental

12. En 1995, sept cas de programmes nationaux d'élimination de la pauvreté ont été présentés à l'Assemblée générale (A/50/396). L'Indonésie a signalé avoir ramené son taux de pauvreté absolue de 60 % de la population en 1960 à 14 % en 1994, surtout grâce à des projets de création de revenus. La première phase du programme, à laquelle ont participé le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), remonte à 1979. La deuxième a débuté en 1989, avec la coopération du PNUD, du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Gouvernement néerlandais. D'autres pays en sont à divers stades de la formulation de leur programme, avec l'appui du système des Nations Unies et parfois d'autres bailleurs de fonds. Au Pakistan, le Programme commun des Nations Unies pour le Pakistan, le projet de note de stratégie de pays et le plan d'action social sont tous trois axés sur des réformes institutionnelles, sur l'autonomisation des femmes et sur l'éducation de base. À Sri Lanka, où un tiers environ de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté, on a donné en 1989 la priorité absolue à l'allègement de la pauvreté à grande échelle. Une approche de type participatif a été adoptée pour des programmes qui vont des projets de crédit à la satisfaction des besoins élémentaires. L'élaboration de la note de stratégie de pays, qui a commencé en 1993, devrait donner lieu à un important effort de coordination entre les organismes des Nations Unies. Aux Philippines, le Groupe consultatif mixte des politiques a entrepris une action pilote de concertation interorganisations en vue de lutter contre la pauvreté. Cette action, étayée par la création d'une commission présidentielle de lutte contre la pauvreté, a abouti à un plan national de développement et à un document d'orientation intitulé "Stratégie de lutte contre la pauvreté". Au Zimbabwe, le PNUD a aidé le Gouvernement à concevoir un plan d'action complet d'allègement de la pauvreté, qui vise à élargir la portée, à augmenter le nombre de bénéficiaires et à accroître l'effet des programmes sociaux en faveur des personnes pauvres en mettant plus particulièrement l'accent sur la création d'emplois et les activités d'autosuffisance. Au Malawi, le Gouvernement et l'ONU ont procédé ensemble à une analyse de la pauvreté en 1993, que le Gouvernement a adoptée comme base de lutte contre ce fléau. Dans cette analyse, il était recommandé d'axer davantage les stratégies sur les limites structurelles et les faiblesses institutionnelles touchant la conception et la mise en oeuvre des programmes de lutte contre la pauvreté. On cherche actuellement des modes d'exécution et une collaboration interorganisations. En Jamaïque, le PNUD travaille à la formulation d'un programme complet de diminution de la pauvreté et à la mise en place d'une collaboration interorganisations.

### B. Coopération et activités des organismes des Nations Unies au niveau international

13. Comme le problème de l'élimination de la pauvreté est complexe et multisectoriel, le Comité administratif de coordination (CAC) met actuellement en place des mécanismes interorganisations afin d'élaborer et d'appliquer des stratégies à l'échelle du système des Nations Unies.

14. Le Groupe de travail sur la pauvreté du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) du CAC a présenté un rapport sur les activités menées par les organismes des Nations Unies dans le domaine de l'allègement de la pauvreté (ACC/1995/POQ/CRP.19, annexe).

Le CAC a en outre décidé à sa deuxième session ordinaire de 1995 de créer trois équipes de travail interorganisations afin de donner suite aux thèmes interdépendants des dernières conférences mondiales, qui touchent inévitablement à l'élimination de la pauvreté :

a) Services sociaux de base pour tous [équipe présidée par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)];

b) Plein emploi et moyens d'existence à long terme pour tous [équipe présidée par l'Organisation internationale du Travail (OIT)];

c) Environnement favorable à un développement durable centré sur l'être humain (équipe qui doit être présidée au début par la Banque mondiale)<sup>8</sup>. À la suite de la réunion du CAC, la vingt-neuvième série de réunions communes du Comité du programme et de la coordination (CPC) et du CAC a été consacrée au thème de la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies pour éliminer la pauvreté. Les participants ont estimé que l'élimination de la pauvreté devait constituer une priorité absolue pour les activités du système des Nations Unies. Ils ont souligné l'importance de la coordination au niveau national et la nécessité de mettre en place un contexte économique international favorable. Ils ont également reconnu que les efforts des organismes des Nations Unies devaient être intégrés à ceux des gouvernements et des organisations non gouvernementales au niveau des collectivités et des pays.

15. Comme il est dit dans le rapport du Groupe de travail CAC/CCQPO sur la pauvreté, presque toutes les institutions spécialisées et certains organes de l'ONU tels que les commissions économiques régionales ont leurs propres programmes d'allègement de la pauvreté. En outre, lors de la réunion du CAC mentionnée ci-dessus, le PNUD a annoncé que, dans le cadre d'une attaque concertée contre la pauvreté, il fournirait un appui aux coordonnateurs résidents des Nations Unies et utiliserait les ressources affectées à ses programmes pour favoriser une action intégrée d'élimination de la pauvreté au niveau national. Même si ces efforts sont axés sur une réduction générale de la pauvreté et ne portent pas nécessairement sur les liens avec l'environnement, plusieurs organismes s'occupent explicitement de ces liens. Ayant pour seul mandat l'allègement de la pauvreté rurale, le FIDA a fait oeuvre de pionnier en la matière. Depuis la CNUED, on l'a restructuré afin de le rendre plus efficace et de tenir davantage compte de l'axe pauvreté-environnement énoncé dans Action 21 (E/CN.17/1996/16). Ses activités portent notamment sur l'agriculture durable et la gestion durable des ressources, y compris la conservation des sols et des ressources en eau. Les activités menées par la FAO dans le domaine rural concernent aussi les effets de la pauvreté sur l'environnement. Sa stratégie vise à encourager la "récolte" ou l'utilisation efficaces et durables des ressources naturelles, ainsi qu'à réduire au minimum, à arrêter et à inverser la dégradation de l'environnement due aux activités des populations rurales pauvres. Conformément à son mandat, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) axe toutes ses activités, y compris la lutte contre la pauvreté, sur l'environnement. Le PNUD aborde la pauvreté dans un cadre global qui inclut les liens avec les questions d'environnement. Le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), en tant qu'organe du PNUD, joue à cet égard un rôle important en exécutant des programmes qui touchent directement les personnes pauvres. Pour accroître son efficacité, il cherche activement depuis quelques années à nouer des partenariats directs avec les autorités locales et les institutions collectives. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a beaucoup milité pour la prestation de services de base comme l'un des moyens les plus économiques de lutter contre la pauvreté, en accord avec l'initiative 20/20, qui a reçu un appui lors du Sommet mondial pour le développement social<sup>9</sup>. Les services sociaux de base comprennent les services peu coûteux d'approvisionnement en eau et d'assainissement, l'éducation de base, les soins de santé primaires, les services de planification familiale et

les programmes de nutrition. De plus, une politique visant à intégrer l'assainissement primaire dans tous les programmes soutenus par le Fonds est en place depuis 1993<sup>10</sup>. Dans le cadre de son approche globale, le FNUAP, lui aussi, étudie et recherche des solutions aux conséquences de l'interaction de la pression démographique, de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement. L'essentiel de son assistance va aux femmes pauvres qui vivent dans les pays désignés par lui comme prioritaires. Cherchant à toucher plus directement les exclus, la Banque mondiale s'est associée au Groupe consultatif d'aide aux pauvres, lancé en juin 1995, afin de canaliser 200 millions de dollars vers les personnes les plus démunies grâce à des opérations de microfinancement. Elle encourage aussi les approches participatives. Elle a en outre adopté, depuis la CNUED, un ordre du jour en quatre parties afin d'intégrer l'écologie à ses projets. Deux de ces parties concernent spécialement la question de la pauvreté : la Banque vérifie l'impact de tous ses projets sur l'environnement, y compris ceux qui visent à alléger la pauvreté, et elle encourage des stratégies où tous les intéressés sont gagnants, axées sur l'investissement dans l'individu et sur l'emploi efficace des ressources. L'UNESCO participe à la lutte contre la pauvreté en cherchant à réduire l'analphabétisme et à dispenser une éducation de base. Elle compte mettre en oeuvre dans certains pays d'Afrique un projet pilote de programmes de création de revenus incluant des microcrédits. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH) s'occupe de mettre en place des établissements humains durables, en privilégiant les populations urbaines démunies. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'intéresse aux liens entre la santé, la pauvreté et l'environnement. Les programmes d'allègement de la pauvreté mis en oeuvre par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) consistent notamment à concevoir une production industrielle qui réponde aux besoins fondamentaux, en privilégiant les petites et moyennes entreprises, y compris les micro-industries, surtout dans le secteur agro-industriel, avec un effort particulier en faveur de la participation des femmes. L'une de ses cinq priorités en matière de développement est le développement industriel écologiquement viable. Les activités de l'OIT concernant la pauvreté et l'environnement mettent l'accent sur le plein emploi et la création de revenus dans les zones urbaines et rurales ainsi que sur les groupes défavorisés, notamment les femmes et les populations autochtones. Ses activités sur le lieu de travail, menées en collaboration avec les pouvoirs publics et les organisations d'employeurs et de salariés, contribuent aussi à la protection de l'environnement et à l'allègement de la pauvreté.

16. Bon nombre d'organismes des Nations Unies s'occupent aussi d'analyser la nature et les causes de la pauvreté, en élaborant des méthodes de mesure de toutes les formes de pauvreté et en les perfectionnant, comme le préconise le Programme d'action de Copenhague<sup>11</sup>. Ainsi, le PNUE a un important programme d'économie de l'environnement, consacré aux études d'impact sur l'environnement, à la comptabilité de l'environnement et des ressources naturelles, à l'évaluation des biens et services écologiques, et à l'emploi et à la promotion des instruments économiques, tout cela étant destiné à aborder le développement, y compris la lutte contre la pauvreté, de manière plus intégrée et plus globale. Le Programme de gestion des transformations sociales mis en oeuvre par l'UNESCO vise en particulier à mieux comprendre la nature, les causes et les conséquences de la pauvreté et à contribuer à l'élaboration de stratégies visant à faire disparaître la pauvreté extrême. La CNUCED a créé en 1992 un comité permanent sur l'allègement de la pauvreté et analysé la pauvreté en rapport avec divers aspects du développement durable, notamment la viabilité du point de vue écologique. Ce comité est un organe intergouvernemental ouvert aux membres de tous horizons, qui sert à échanger des informations et des expériences nationales. Le Comité pour la dépaupérisation par la croissance économique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a un important programme de travail sur l'étendue de la pauvreté dans sa région. Lors de sa seconde session, en septembre 1995, il a déclaré qu'il fallait redoubler d'efforts pour améliorer

/...

la qualité et la couverture des données relatives à la pauvreté et souligné la vigueur des liens entre la pauvreté, l'environnement et l'égalité des sexes<sup>12</sup>. À la suite de la CNUED, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a créé un sous-programme pour l'allègement de la pauvreté par le développement durable, afin d'étudier les liens entre alimentation, agriculture, population, environnement et établissements humains, qui sont au coeur de la crise du développement en Afrique. Une conférence thématique des ministres africains chargés du développement durable et de l'environnement a ensuite été établie; elle doit tenir sa première session en mars 1996. Elle offrira une tribune pour le dialogue interministériel et les consultations avec les organisations non gouvernementales. Les activités les plus récentes menées par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) dans le domaine de la pauvreté et de la répartition des revenus sont publiées dans l'édition de 1995 de Panorama Social de America Latina<sup>13</sup>. Cet ouvrage en est à sa deuxième année de publication. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a aussi réalisé plusieurs études sur la lutte contre la pauvreté.

### C. Les grands groupes

17. À la CNUED, on a constaté que les grands groupes, et notamment les organisations non gouvernementales, constituaient des forces importantes pour la mise en oeuvre d'Action 21, et notamment de son chapitre 3. Dans les conférences mondiales qui ont suivi, on a en outre reconnu que les grands groupes jouaient un rôle particulièrement important dans la lutte contre la pauvreté, grâce surtout au fait qu'ils peuvent toucher les pauvres directement ou qu'ils représentent les catégories vulnérables elles-mêmes. Ils sont particulièrement efficaces pour accroître la participation des catégories défavorisées à l'élaboration et à l'exécution des stratégies d'assistance. Plusieurs organisations non gouvernementales et des entités telles que les coopératives d'agriculteurs et de femmes participent à des programmes de microcrédit et de micro-entreprise. Elles agissent également dans le domaine de l'agriculture et de la pêche durables<sup>14</sup>. Elles ont l'avantage d'être proches de la population et des communautés qui souffrent de la pauvreté. Toutefois, bon nombre d'entre elles sont de petite dimension et manquent de compétences, de fonds et de capacité d'organisation.

### III. PERSPECTIVES ET OBSTACLES CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE DU CHAPITRE 3

18. À travers les dernières conférences mondiales, l'élimination de la pauvreté est devenue une priorité absolue pour les organismes des Nations Unies, qui ont commencé à intensifier leur coopération afin d'atteindre cet objectif. À sa 60<sup>e</sup> séance plénière, le Conseil économique et social a décidé, dans sa décision 1995/321, que le débat de sa session de fond de 1996 consacré aux questions de coordination porterait sur le thème de la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies pour éliminer la pauvreté. Au niveau des pays, la coopération interorganisations pourrait exiger des efforts supplémentaires. La mise au point d'une note de stratégie de pays a été considérée par les réunions communes du CPC et du CAC comme un pas dans la bonne direction. Outre la coopération interorganisations en matière d'activités opérationnelles, l'UNESCO propose de créer un centre d'échange où les informations sur les politiques et les expériences efficaces d'élimination de la pauvreté pourraient être recueillies et diffusées largement.

19. Au niveau national, les programmes axés sur la pauvreté et l'environnement se heurtent principalement à l'insuffisance des moyens institutionnels nationaux de planification et de mise en oeuvre. Quant aux programmes consacrés à la population et à la gestion des ressources, ils souffrent surtout d'un manque de ressources financières et humaines.

/...

20. Les grands groupes, et notamment les organisations non gouvernementales, exercent une influence croissante lors des grandes conférences, et l'on sait qu'ils sont en passe de participer encore davantage à la mise en oeuvre d'Action 21, notamment en ce qui concerne les programmes de lutte contre la pauvreté. La Banque mondiale et le PNUD collaborent de plus en plus avec ces organisations. Au cours de l'exercice 1995, outre ses réunions ordinaires avec elles, la Banque a organisé des ateliers en Argentine, en Colombie, en République-Unie de Tanzanie et à Washington pour les encourager à participer activement à ses opérations. On prévoit aussi qu'elle collaboreront intensivement au programme de microfinancement lancé par la Banque en juin 1995. Les organisations non gouvernementales participent aussi de plus en plus aux programmes communautaires mis en oeuvre par le PNUD, tels que Trickle-Up, qui aide les micro-entreprises. Le FENU verse en outre des fonds aux organisations communautaires et aux autorités locales.

#### IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

21. Dans le cadre de la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et en conjonction avec la célébration de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté, les gouvernements ont été invités à formuler et à renforcer leurs stratégies d'élimination de la pauvreté. La Commission voudra peut-être recommander que ces stratégies incluent, selon le cas, des liens avec les questions d'environnement.

22. On considère que la pauvreté tout comme la dégradation de l'environnement résultent en partie de tendances inhérentes aux systèmes économiques actuels, qui externalisent les coûts environnementaux et sociaux des activités économiques orientées vers le marché. Toutefois, on pourrait approfondir les études analytiques afin de mieux comprendre les liens de cause à effet entre la pauvreté, la population et les autres variables socio-économiques et écologiques, d'élaborer de meilleurs instruments de mesure de la pauvreté, et de formuler des stratégies de développement durable.

23. Le rôle important joué par les grands groupes, notamment les organisations non gouvernementales, dans la mise en oeuvre des programmes d'élimination de la pauvreté a été reconnu. On pourrait peut-être faire plus pour organiser leur participation. Les gouvernements, les organisations internationales et les autres bailleurs de fonds sont invités à trouver des moyens d'intensifier leur coopération avec les organisations non gouvernementales locales et internationales ainsi qu'avec les autres grands groupes.

24. Eu égard aux cadres intergouvernementaux et interorganisations qui sont actuellement mis en place pour suivre l'application des textes issus des grandes conférences et à la réflexion que le Conseil économique et social compte poursuivre sur la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies pour éliminer la pauvreté, la Commission voudra peut-être continuer d'axer ses travaux sur les liens entre la pauvreté et l'environnement.

#### Notes

<sup>1</sup> Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.11).

<sup>2</sup> Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>3</sup> Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995 (A/CONF.166/9), chap. I, résolution 1, annexe II.



<sup>4</sup> Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995 (A/CONF.177/20), chap. I, annexe II, chap. IV.A et IV.K.

<sup>5</sup> Rapport du Sommet mondial pour le développement social, par. 95.

<sup>6</sup> Voir l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs (A/50/550).

<sup>7</sup> L'intégration de l'égalité des sexes dans les programmes d'élimination de la pauvreté n'exclut pas l'élaboration de programmes spécialement consacrés aux femmes, car celles-ci constituent une part disproportionnée des populations pauvres.

<sup>\*</sup> La création d'une autre équipe de travail interorganisations qui s'occuperait du suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes est envisagée. La décision définitive sera sans doute prise lors de la prochaine session du CAC, en avril 1996, en fonction de l'examen par l'Assemblée générale, à sa cinquantième session, du résultat de la Conférence.

<sup>9</sup> Il s'agit d'une initiative prise par le Sommet social en vue d'inciter les pays développés et les pays en développement à s'entendre sur un engagement mutuel d'affecter en moyenne 20 % de l'aide publique au développement et 20 % du budget national à des programmes sociaux de base. Voir le Rapport du Sommet mondial pour le développement social, par. 88 c).

<sup>10</sup> Voir "Institutional arrangements to follow up the United Nations Conference on Environment and Development" (E/CN.17/1996/16).

<sup>11</sup> Rapport du Sommet mondial pour le développement social, chap. I, résolution 1, annexe II, par. 25.

<sup>12</sup> "La pauvreté dans la région : questions et politiques - Prévalence, causes et corrélats de la pauvreté en Asie et dans le Pacifique" (E/ESCAP/CPA(2)/1).

<sup>13</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : S.95.II.G.17.

<sup>14</sup> Voir A/50/501.

-----